Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 38 (1967)

Heft: 10

Artikel: 75 ans d'améliorations foncières dans le canton de Berne

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-825276

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

75 ans d'améliorations foncières dans le canton de Berne

La Direction de l'agriculture vient de publier un rapport soigneusement illustré concernant l'activité déployée, ces septante-cinq dernières années, dans le domaine des améliorations foncières sur le territoire du canton de Berne.

Dans la préface, M. le conseiller d'Etat Dewet Buri, directeur de l'agriculture, relève qu'un long et parfois rude chemin a été parcouru depuis l'adoption, le 3 avril 1857, de la loi sur l'entretien et la correction des eaux, ainsi que le desséchement des marais et autres terrains, jusqu'à la législation actuelle qui permet l'exécution d'une gamme variée de travaux d'améliorations foncières. L'agriculture doit suivre les progrès de la technique et adopter des méthodes rationnelles qui permettent de supporter le poids des investissements et d'utiliser efficacement la main-d'œuvre. Au cours des dernières décennies, les améliorations foncières se sont mises de manière de plus en plus marquée au service de la planification régionale et locale, soit de l'aménagement du territoire. Le directeur de l'agriculture constate par ailleurs que notre politique agraire est juste dans sa conception de base et que les investissements consentis par la Confédération, le canton et les communes intéressées sont de bons placements qui profitent à toute la collectivité.

Le rapport — dont les textes allemands sont suivis d'un résumé français et vice versa — contient différents chapitres rédigés par des collaborateurs du Service cantonal des améliorations foncières, consacrés à l'évolution, à la situation actuelle et aux perspectives futures des améliorations foncières dans le canton de Berne. Il renseigne aussi en détail sur ce qui a été réalisé dans le Jura, le Seeland, l'Emmental et l'Oberland. La création de colonies agricoles ainsi que les expériences faites lors des remaniements parcellaires effectués en relation avec la construction des routes nationales sont examinées dans des chapitres séparés.

De 1885 à 1966, 4269 projets d'améliorations foncières ayant nécessité un investissement de 416 millions de francs ont été exécutés. Les subsides cantonaux se sont élevés à 111 millions de francs et ceux de la Confédération à 73 millions de francs. 44 000 hectares de terres morcelées ont été remaniées et pourvues de voies d'accès. Dans les régions de montagne, la longueur des chemins construits en vue de faciliter l'exploitation des terres et notamment l'accès aux hameaux habités toute l'année dépasse un million de mètres courants, et celle des adductions d'eau atteint, dans son ensemble, 978 000 mètres. A signaler d'autre part la réalisation de 529 assainissements d'étables et l'amélioration ou construction de 882 bâtiments d'alpage et de 166 fermes et colonies agricoles.

Les améliorations foncières ont parfois progressé par bonds. Ainsi, avant la deuxième guerre mondiale, les travaux exécutés furent plutôt modestes, mais ils augmentèrent considérablement pendant la guerre pour recevoir une nouvelle et forte impulsion lors de l'entrée en

vigueur de la loi fédérale sur l'agriculture de 1951 et de la loi bernoise sur les améliorations foncières du 26 mai 1963. Le tableau suivant permet de suivre ce développement :

	Nombre de projets	Montant des devis en millions de francs	Subsides cantonaux en millions de francs
1940 – 1946	637	66,28	16,74
1947 – 1959	859	91,82	24,63
1960 – 1966	850	184,24	53,61

Inutile de dire que la caisse de l'Etat fut fortement mise à contribution par ces travaux. L'accroissement rapide du nombre des projets exécutés durant la dernière période a provoqué un engagement de moyens tel qu'en 1964, alors que le crédit annuel n'était que de 5,6 millions de francs, les obligations de l'Etat en faveur des améliorations foncières ont dépassé de 30 millions de francs les sommes disponibles. Pourtant, les subsides à l'agriculture ne représentent que les 4,6 % de l'ensemble des subventions cantonales et, de ce taux de 4,6 %, un tiers seulement est destiné aux améliorations foncières.

Le retard à rattraper dans tous les secteurs des améliorations foncières reste important. Malgré le recul constant du nombre des exploitations agricoles, on sait que seul un dixième des terres actuellement cultivées sont nécessaires à l'extension des localités pour assurer l'habitat d'une population future de 10 à 12 millions d'habitants. Le reste devra être exploité avec une main-d'œuvre très réduite, si bien que de profondes améliorations de base s'imposeront encore pour maintenir notre agriculture.

La structure du canton de Berne a contraint les autorités à répartir le plus équitablement possible les travaux d'amélioration foncière entre les différentes régions qui le composent.

Pour l'avenir, les efforts tendront à pousser les remaniements parcellaires en plaine, en liaison avec la planification régionale et locale. Une attention particulière devra être vouée aux régions agricoles traversées par les autoroutes. Seule une bonne adaptation aux conditions nouvelles créées par ces voies de communication permettra d'y maintenir une paysannerie efficace. Dans le Jura et l'Oberland, les remaniements parcellaires devront tenir compte de la délimitation éventuelle de zones réservées aux maisons de vacances ainsi que de l'approvisionnement en eau et de la question de l'épuration des eaux. Il reste encore bien à faire en montagne dans le domaine des améliorations d'alpage, de la construction de chemins de desserte et de l'adduction d'eau.

Ces dernières années, la construction de bâtiments ruraux occupe également une place importante dans l'activité du Service des améliorations foncières. Les études en vue d'encourager la construction de colonies agricoles d'après des modèles types et l'assainissement des fermes font l'objet de soins particuliers. Il faut encore relever que tous les travaux d'améliorations foncières ont été réalisés, depuis longtemps, en étroite collaboration avec les organes de la protection de la nature et du patrimoine.

Le rapport donne un aperçu de la variété des tâches et des problèmes que connaît le Service des améliorations foncières. Il fait notamment apparaître que les sommes investies sont de judicieux placements et que l'appui dont les améliorations foncières bénéficient et devront encore bénéficier profite non seulement à la paysannerie, mais au peuple entier.

Le développement du réseau d'oléoducs en Europe

Le rattachement de la Suisse au système d'oléoducs est encore dans le domaine des réalisations récentes. En effet, le pipe-line Gênes-Aigle est entré en service en 1963 et le raccordement Besançon-Cressier au pipe-line sud-européen l'année dernière seulement. La raffinerie de l'Entre-deux-lacs a traité la millionnième tonne à mi-mars 1967 et l'on estime qu'à la fin de ce mois le deuxième million de tonnes de pétrole brut aura franchi le Jura. Le troisième pipe-line sur sol suisse est un tronçon de l'oléoduc Gênes-Ingolstadt et ne sert pour l'instant qu'au transit.

La capacité de transport actuelle des pipe-lines aboutissant en Suisse est de 5 1/2 millions de tonnes par an, mais elle pourrait être sensiblement augmentée par la construction de stations supplémentaires de pompage. Ces chiffres sont modestes à l'échelle européenne puisque la capacité annuelle totale des oléoducs d'Europe occidentale atteint théoriquement 225 millions de tonnes. De plus, des pipe-lines d'une capacité de 30 millions de tonnes sont actuellement en construction. Au milieu de l'année 1967, la longueur des pipe-lines posés en Europe occidentale atteignait 5375 km. et 355 km. étaient en travail. Ils ont donc quadruplé depuis 1961.

A côté de ces pipe-lines de pétrole brut, il existe déjà un réseau de pipe-lines de produits finis de 2000 km. dont certains tronçons sont doubles ou triples. Ces conduites permettent de transporter les produits finis des centres de raffinage aux grands centres de consommation. Elles sont les plus denses dans le bassin parisien, en Italie du Nord et dans la Ruhr. Un pipe-line de produits finis en provenance de Lavéra et de Feyzin à destination de Lyon et Grenoble est en construction et une prolongation vers Genève est prévue.

Le centre de l'Europe est approvisionné tant depuis la mer du Nord que depuis la Méditerranée : les points de départ au nord sont « l'Europoort » près de Rotterdam et Wilhelmshaven, au sud, Lavéra près de Marseilles, Gênes et Trieste. En 1961, le pipe-line Wilhelmshaven-Cologne (385 km.) et celui de Rotterdam vers la Ruhr (290 km.) étaient les plus longs d'Europe. Le pipe-line sud-européen (SEPL, Lavéra-Karlsruhe) vient maintenant en tête avec 782 km., suivi du pipe-line Gênes-Ingolstadt (CEL) de 650 km. Avec le raccordement du tronçon Karlsruhe-Neustadt (286 km.), qui est aujourd'hui encore la prolongation du SEPL, au pipe-line transalpin (TAL, Trieste-Ingolstadt), long déjà de 460 km., celui-ci suivra le SEPL de très près. Un